

AUTORISATION DE SORTIE F S E

Sortie FSE Spectacle Mentaliste Viktor Vincent à la salle J Brel de Mantes la Ville

Départ du parking du collège de Bréval à **16h00**.

Retour prévu **vers 19h15** au collège.

Seule 1 petite bouteille d'eau est autorisée (pas d'autre boisson) ni bonbon, ni chewing gum ni à manger.

Cette autorisation est à remplir et à rapporter à Me Paillette au plus vite (car les places sont limitées) avec le règlement de 5 euros (**si chèque ordre du FSE**).

Je m'engage à ne demander aucun remboursement en cas d'impossibilité.

J'atteste que mon enfant est couvert par une assurance en responsabilité civile et individuelle en cas d'accident corporel et que j'ai fourni une attestation au collège.

Je décharge l'établissement « Collège Les Nénuphars » de toute responsabilité.

J'autorise les responsables à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident ou de problème concernant la santé et la sécurité de mon enfant et à faire procéder aux interventions nécessaires en cas d'urgence et, en cas de besoin, j'autorise mon enfant à rentrer en voiture avec un adulte du collège.

Je soussigné(e).....atteste avoir pris connaissance des conditions d'organisation de cette sortie et autorise mon enfant de la classe de à y participer dans le respect des conditions sanitaires donc **avec un masque** .

Personne à joindre pendant la sortie en cas d'urgence, **nom et téléphone obligatoires** :

Bréval le

Nom(s) et signature(s) de(s) responsable(s) légal/légaux :